

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 17.12.2020

Étaient présents : tous les membres du Conseil Municipal, sauf Mme Maëva DUBOUCHET, excusée, Messieurs Denis DUPANLOUP et Damien MESSY ayant donné procuration à Mme Isabelle ROGUET et Monsieur David DE VITO ayant donné procuration à Mme Dominique BRAND.

M. Patrice DOMPMARTIN a été nommé secrétaire.

Approbation du précédent compte-rendu

Le compte-rendu de la réunion du Conseil du 19.11.2020 est approuvé à l'unanimité.

Remplacement d'une conseillère municipale démissionnaire

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal de la démission de Mme Christel LAVOREL, Conseillère Municipale, à compter du 3 décembre 2020 ; Mme Stéphanie BOUVIER, arrivant en position suivante sur la liste « Pers-Jussy, nos valeurs, notre avenir » a été invitée à rejoindre le Conseil Municipal.

Demande de subvention pour le développement des services numériques de la médiathèque

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une aide auprès du Conseil Savoie Mont-Blanc, (Savoie-Biblio) pour :

- **le développement de services numériques de la médiathèque** :
montant du devis présenté par la société Tilt Informatique 8 959 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** :

- **de solliciter** auprès de Savoie-Biblio, une demande de subvention pour le développement de services numériques de la médiathèque.
- **d'autoriser** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier et à encaisser cette subvention.

Amortissement dommages-ouvrage de la médiathèque

Madame le Maire expose :

L'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit la possibilité d'étaler sur plusieurs exercices certaines charges liées à l'acquisition ou la réalisation d'investissements.

Les charges d'assurance « dommages ouvrage » peuvent être étalées sur une durée de 5 ans.

L'opération comptable s'effectue selon la procédure suivante :

1. Le montant total de la charge est inscrit en section de fonctionnement au compte 6162 (assurance obligatoire dommage - construction).
2. Ce même montant est constaté en débit au compte 4812 (charges à répartir sur plusieurs exercices) en investissement, par le crédit du compte 791 (transferts de charges de gestion courante) en section de fonctionnement par émission d'un mandat et d'un titre de recettes (opération d'ordre budgétaire) établis par l'ordonnateur.
3. A la clôture de chaque exercice le compte 6812 (dotation aux amortissements des charges de fonctionnement à répartir) est débité par le crédit du compte 4812 (charges à répartir sur plusieurs exercices) au vue d'un mandat et d'un titre de recettes (opération d'ordre budgétaire) établis par l'ordonnateur.

Aussi, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'étaler la charge d'assurance dommages ouvrage pour l'aménagement d'une médiathèque, d'un montant de 4 370 € sur une durée de 5 ans.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

décide à l'unanimité,

d'étaler la charge d'assurance dommages ouvrage pour l'aménagement d'une médiathèque, d'un montant de 4 370 €, sur une durée de 5 ans.

de prévoir les crédits supplémentaires suivants au budget 2020 de la commune :

Section Fonctionnement - Recettes :

791/042 : transferts de charges de fonctionnement 4 370 €

Section Fonctionnement - Dépenses :

023 : virement à la section d'investissement 4 370 €

Section Investissement - Recettes :

021 : virement de la section de fonctionnement 4 370 €

Section Investissement - Dépenses :

4812/040 : frais d'acquisition des immos 4 370 €

d'autoriser Madame le Maire à signer tous les actes correspondants.

Loyers durant la fermeture des commerces

Afin de soutenir les commerces dont l'activité a été et est impactée par la Covid-19, Madame le Maire propose au Conseil Municipal, d'accorder à nouveau une exonération de loyers pour ce deuxième confinement aux locataires de la commune ci-dessous :

LOCATAIRES	LOYER MENSUEL TTC	MONTANT DE L'EXONERATION
Salon de coiffure « Instinc'tif »	569,28 €	569,28 €
Pour la période du 01/11/2020 au 30/11/2020		
Restaurant le Vieux Pressoir « Mme Chabord »	1 244,70 €	3 292,43 €
Pour la période du 01/11/2020 au 20/01/2021		

Le montant de ces exonérations sera de l'ordre de 3 861,71 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité**, d'accorder une exonération des loyers pour un montant de 3 861,71 € aux locataires de la commune listés ci-dessus.

Avenant n° 1 à la convention EPF / commune pour portage foncier

Vu la délibération n° 7.11.2019/03 relative à la signature d'une convention avec l'Etablissement Public Foncier 74 pour un portage foncier sur une propriété non bâtie, parcelles A n° 2637p sise « Les Prés Bérard » d'une surface estimée à 1 339 m² et 853 sise « Pers » d'une surface de 256 m²,

Vu le procès-verbal de bornage et de reconnaissance de limites établi le 6.02.2020 par M. Mathieu DAGRON, Géomètre-Expert à Reignier-Esery (74930),

Considérant qu'il ressort une différence entre l'estimation de la surface de la parcelle A 2855 (ex 2637p) **1 339 m²** et le piquetage définitif qui **révèle une surface de 1 330 m²**,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de signer un avenant à la convention du 22.11.2019 pour cette différence de 9 m². Le prix d'acquisition, calculée sur la base de 50€ le m² serait ainsi de 79 300.00 € pour 1586 m².

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise Madame le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention ci-dessus citée.

Opération « la nuit est belle » portée par le Pôle métropolitain

Le Conseil Municipal **décide de participer**, comme le 26 septembre 2019, lorsque 152 communes françaises et suisses du Grand Genève avaient relevé ce défi, à l'opération « la nuit est belle », opération d'extinction de l'éclairage public, portée par le Pôle métropolitain, prévue le 21 mai 2021.

Compte-rendu des commissions**Commission développement durable – environnement**

- Une conférence sur la pollution lumineuse est envisagée le soir de « la nuit est belle » ;
- Après un courrier de Free précisant l'installation de la 5G sur l'antenne de Marny, il a été demandé à Free des mesures réelles du champ magnétique ;
- « La journée de la terre » prévue le dimanche 25 avril 2021 - le concept : « cultivons-nous » ; il est prévu une matinée « nettoyage de la commune », un pique-nique puis différentes animations l'après-midi pour les familles.

Commission culture et patrimoine

Un devis a été demandé pour la réalisation du recueil issu des témoignages de nos aînés sur leur ressenti par rapport aux périodes de confinement ; pour les retardataires, Mme Nathalie FREYRE précise qu'il est encore temps de nous adresser vos témoignages.

Commission scolaire

Mme Marie-Claire LAFFIN rend compte des deux conseils d'école :

Chef-Lieu

Effectifs : 354 élèves

Pas d'ouverture d'une 14^{ème} classe pour le moment

Manque d'AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap) : manque de candidats

Problèmes d'incivilité sur les parkings

Les Roguet

Effectifs : 19 élèves

Bonnes évaluations nationales : les parents ont bien accompagné les enfants durant le confinement

Plusieurs projets : voyage dans le temps, théâtre, avec le SM3A (espaces naturels protégés)

Problème de parking pour les voitures

Commission finances

Le Conseil Départemental nous annonce le versement de 879 347 € pour la compensation financière genevoise calculée pour 672 frontaliers.

M. Olivier LOTH, délégué au SIVU « Espace nautique des Foron » rend compte de la réunion du 14 décembre durant laquelle deux projets ont été présentés aux élus du SIVU :

- rénovation de la piscine – coût estimé à 7 036 000 € TTC
- construction neuve – coût estimé à 13 233 000 € TTC

Commission sociale

- Résultats d'octobre rose : un chèque de 1 000 € sera remis à l'association « Les Fées Roses » du Centre Hospitalier Alpes Léman ;
- Collecte de la Banque Alimentaire dernier week-end de novembre : 20 % de dons supplémentaires par rapport à l'an dernier ;
- Collecte « les boîtes de Noël » : la mairie et la cantine ont accepté d'être le relais pour cette action nationale en faveur des plus démunis ; les boîtes seront remises à la Croix Rouge et au Secours Catholique ;
- Colis destiné aux aînés (+ de 80 ans) de la commune : la distribution se fera début janvier.

Commission communication

L'application smartphone devrait être opérationnelle très prochainement. Après une période de rentrée des données, elle est en période de test : un grand merci à Laurent CHECKO et Arnaud DESBIOLLES qui ont passé de nombreuses heures sur cette application.

Revue communale : le tissu associatif de la commune, ayant peu fonctionné cette année, a quand-même joué le jeu pour alimenter notre revue. Celle-ci sera distribuée fin janvier, début février 2021.

Commission voirie

Projets envisagés :

- Aménagement du carrefour Rte des Fins – Rte du Nant-Guin et trottoirs jusqu'à la fruitière ; une consultation d'un bureau d'étude va être lancée ;
- Agrandissement du cimetière ;
- Problème d'inondation à Chevrier : le Conseil Départemental a été relancé pour solutionner ce problème ;
- Problème de canalisation des eaux pluviales à Loisinges en bas de la voie ferrée : des travaux vont être réalisés ;
- Containers semi-enterrés : toute la commune est couverte en CSE : il n'y aura plus de ramassage en porte-à-porte après ce 18 décembre ;

- Réseau des eaux usées : le hameau du Châble va être raccordé en début d'année 2021.

Commission bâtiments

Après maintes recherches, les raisons provoquant les problèmes d'humidité au niveau du cabinet médical ont peut-être été solutionnées ; attendons quelques temps pour voir si cette humidité diminue avant d'envisager une rénovation du bâtiment.

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la dissolution de la coopérative agricole laitière de Pers-Jussy - le Marais, la commune va se positionner auprès de Me Chatel-Louroz, liquidateur des biens, pour l'acquisition des bâtiments.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison des fêtes de fin d'année, le secrétariat de la mairie sera fermé du mercredi 23 décembre au lundi 28 décembre et du mercredi 30 décembre au lundi 4 janvier 2021.

La séance est levée à 20h50.